

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Syndicat National C.F.T.C. des agents du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Établissements – Syndicat CFTC - MAE

Montreuil-sous-bois, le 5 janvier 2015

Monsieur le Secrétaire Général,

La CFTC- MAE, syndicat représentatif à l'ASP, vous souhaite la bienvenue et la réussite dans vos nouvelles fonctions.

L'ASP représente plus de 2000 agents mobilisés à plus de 80% lors des dernières élections pour le comité technique d'établissement.

Nos représentants du personnel élus le 4 décembre dernier, forts de leur expérience, sont d'autant plus déterminés à faire valoir la justice et l'égalité dans notre établissement. Nous défendons une vision moderne et humaine du travail.

Nous voulons créer avec vous, dès 2015, un véritable dialogue social et attendons une réelle réflexion et des réponses rapides sur divers sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur et que nous vous exposons dans cette lettre ouverte, en précisant que cette liste n'est pas exhaustive.

Sur de nombreux sujets la CFTC appelle à travailler en intersyndicale dans l'action et audelà des syndicats c'est tous ensemble que nous resterons mobilisés sur ces sujets.

La précarité de l'emploi nous mobilise tous. Nous vous remettrons prochainement des pétitions signées dans toutes nos régions. Certains collègues sont depuis des années maintenus dans l'emploi précaire ...En dépit de la de loi de déprécarisation. Des cas concrets doivent être étudiés en particulier par vos services et ceux du MAAF...Nous ne pouvons supporter cet état illogique et honteux où l'on supprime des effectifs pour ensuite embaucher des CDD (+ de 20%) dont le salaire est inéquitable. Au gré des changements de missions ou des suppressions de structures (ex: Adasea...) et malgré leurs nombreuses années d'expérience de service public, nos collègues sont maintenus dans la précarité. Nous souhaitons d'urgence pouvoir débloquer des situations et obtenir des titularisations justifiées. La CFTC en appelle à vous afin qu'une réflexion commune permette une résorption de la précarité dans notre établissement. Nous devons être moteur et innovant afin que notre établissement fasse preuve d'exemplarité dans ce domaine. En effet l'Etat employeur a le devoir de résorber la précarité et il est bien prévu par les services du MAAF que les OS puissent faire remonter au service des ressources humaines différents cas à débloquer hors Loi de déprécarisation. C'est un travail que nous devons effectuer tous ensemble pour améliorer la vie de nos collègues concernés.

La CFTC-MAE souhaite que soit établi et transmis rapidement aux organisations syndicales un **agenda social** assorti d'un **calendrier prévisionnel des réunions** pour

2015. Ainsi un planning établi pour les prochains CTE, CHSCT, CCP...Mais aussi pour les groupes de travail 2015. Nous sommes demandeurs d'un groupe de travail sur le suivi des carrières et salaires de nos contrôleurs CDD, et plus généralement que transparence soit faite sur le suivi des carrières de nos contractuels CDD et CDI. La CFTC demande que les attributions des nouvelles CCP soient élargies sur décision interne afin que cette instance puisse traiter des évolutions de carrière.

- Un autre sujet inégalitaire et bloquant pour les agents de l'ancien CNASEA, il leur est interdit d'évoluer! Interdiction de passer les examens professionnels ou être sur liste d'aptitude, les années au CNASEA comme agents non titulaires n'étant pas reconnues comme des années de service public...Un comble contraire aux textes et à la jurisprudence!
- Inégalité de traitement dans l'application du coefficient d'affectation de la **prime pour les corps techniques**: Les agents des corps techniques du MAAF bénéficient de la prime spéciale (principale prime pour les agents du corps technique) dont le coefficient d'affectation est de 1,20.

Elle est soumise à un coefficient de 1,07 pour tous les agents de l'ASP.

Cette disparité impacte le niveau de rémunération et handicape fortement les mobilités et donc le déroulement de carrière des agents de l'ASP, avec un désintérêt certain pour les postes offerts au sein de notre établissement.

De plus cette situation ne fait qu'accroître la disparité avec les agents de la filière administrative qui bénéficient de la PFR, laquelle doit évoluer vers le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).

La CFTC-MAE demande que **transparence** soit faite et qu'un **protocole d'accord annuel** entre la direction et les syndicats soit mis en place **concernant la mise en œuvre des régimes indemnitaires**.

Des sujets d'actualité au MAAF doivent faire l'objet d'une concertation dans notre établissement ainsi la sensibilisation de l'encadrement aux **risques psycho - sociaux**, la **Charte des temps**, la **qualité de vie au travail** et aussi le **télétravail** pour lequel la réunion initialement prévue fin 2013 a été reportée alors que d'autres établissements sous tutelle du ministère ont validé la démarche. Le télétravail doit enfin s'imposer dans l'administration en dépassant les a priori personnels qui entravent sa mise en place! Favoriser l'équilibre des temps de vie et la diminution de l'effet de serre car certains agents passent plus de deux heures dans les transports. La France est en retard car elle a la culture du présentéisme, la CFTC demande une réunion sur ce sujet.

Les groupes de travail Pré CAP ASP doivent être de véritables supports de réflexion et se dérouler avant les CAP du ministère avec la communication aux OS des documents complets comme depuis longtemps demandé par tous.

Mise en place d'un référent retraite afin de conseiller les seniors dans leur démarche.

Comptant sur vous pour faire vivre un dialogue social constructif auquel nous sommes particulièrement attachés, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de notre considération distinguée.

. . . .